Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260320-2026003-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LOCMARIA	**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2026**
Date de la convocation 16 MARS 2026	**Délibération n°2026-003**
ELUS EN EXERCICE : 15 **NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13** **NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 15** **VOTES POUR : 15** **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**	**OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à douze heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mme MESNAY Sarah, M. KEMPF Marc, M. MAUGER Yvon, Mme JUGEAU Marie-José, M. HARDOUIN Michel, M. ROUSSELOT Dominique, Mme NAUDIN Anne-France, M. AZOUZE Benjamin, Mme THUILLIER Marie, Mme BAUR Aurélie, Mme BRIERE Maryline, Mme SAMZUN Sandrine, M. DUTEL Pacifique

Absent excusé ayant remis pouvoir :
M. Guy BENAROUCHE a donné pouvoir à M. Michel HARDOUIN
Christophe SAMZUN a donné pouvoir M. Dominique ROUSSELOT

M Pacifique DUTEL a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260320-2026003-DE

procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une seule liste a été proposée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	:	15
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral)	:	0
d.	Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du Code Electoral)	:	0
e.	Nombre de suffrages exprimés [b-c]	:	15
f.	Majorité absolue	:	8

LISTE DES ADJOINTS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Marie THUILLIER **M. Marc KEMPF** **Mme Aurélie BAUR** **M. Guy BENAROUCHE**	**15**	**Quinze**

Fait et délibéré à Locmaria, le 20 mars 2026.

Le Maire,

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE-ILE

Dominique ROUSSELOT